

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :
Mairie - 63260 AUBIAT

Le mercredi 10 juillet 2019

CIRCULAIRE N°16 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

Nous connaissons des difficultés importantes de gestion des lachures liés au fait que l'irrigation nocturne débute de façon simultanée à 20h et que les temps de transfert de l'eau depuis le barrage sont variables suivant la station de pompage et suivant les débits lachés.

Ce système se justifiait durant la période de canicule mais engendre aujourd'hui de fréquents dysfonctionnements pour la dernière station de pompage, à savoir celle de Pontmort, alors que les températures sont redevenues normales.

Puisque nous sommes désormais dans la pleine période des besoins d'irrigation, il est convenu **qu'à partir de ce soir** :

l'irrigation sera désormais possible de jour comme de nuit

- **Surveillance de la consommation**

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index **tous les lundis avant midi.**
Tout retard dans la communication pourra faire l'objet d'un contrôle.

Rappel : chaque irrigant doit suivre sa consommation. **Tout dépassement de quota est interdit et sera sanctionné.**

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Michel COHADE